



STRATEGIE GENRE

PARLEMENT DE LA CEDEAO 2010 - 2020



*Elaborée en collaboration avec le Centre Parlementaire
Financée par L'Agence Canadienne de Developpement International Agency(ACDI)*

Table des Matières

Résumé Exécutif	4
1.0 INTRODUCTION ET JUSTIFICATION	12
1.1 Historique – Contexte (Anglophone et Francophone)	12
1.2 Justification et nécessité de la stratégie	12
1.3 Processus d'élaboration de la stratégie	13
2.0 LA CEDEAO ET L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EGALITE DES SEXES	14
2.1 Politiques (Internationale et Régionale)	14
2.2 Organisation et Structures	16
3.0 LES PRINCIPALES QUESTIONS LIEES AU GENRE A TRAITER	17
4.0 BUTS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES LIES AU GENRE	18
3.1 Objectif Général lié à l'égalité des sexes	18
3.2 Objectifs stratégiques liés à l'égalité des sexes et aux Droits des Femmes	19
3.3 Principes Généraux	19
5.0 APPROCHES DE STRATEGIE GENRE	23
5.1 Législation, Institutionnalisation et mise en œuvre des principaux instruments	23
5.2 Prise de conscience, Sensibilisation, Plaidoyer, et Communication sur l'Équité du Genre	23
5.3 Renforcement des capacités et Formation sur les questions liées au genre et la Promotion du Genre	23
5.4 Implication des hommes dans la promotion de l'égalité des sexes et les droits des femmes	24
5.5 Recherche et enquêtes sur le genre et les droits des femmes	24
5.6 Collecte d'informations adéquates et pertinentes ventilées par sexe	24
5.7 Analyse selon le Genre	25
5.8 Intensification de l'information et des connaissances sur le genre	26
5.9 Favoriser la Participation et la prise de décision	26
5.10 Structures organisationnelles et représentation équitable des sexes – Centre de Développement du Genre, Unité de promotion du Genre, ECOFEPA	26
5.11 Collaboration et Partenariats	26
5.12 Suivi et Evaluation	27
5.13 Financement de l'égalité des sexes et Budgétisation intégrant l'égalité des sexes	27
5.14 Mécanismes de Suivi-Evaluation, -Résultats et Impacts	27
5.15 Mécanismes de rapport	28
6.0 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE	31
6.1 le parlement de la CEDEAO	31
6.2 Centre de la CEDEAO pour le développement du genre	31
6.3 Etats membres / gouvernements nationaux	31
6.4 Societe civile, decideurs et partenaires au developpement	34
6.5 Calendrier	32
7.0 CONCLUSIONS	33
ANNEXES	34
Annexe 1: Indicateurs de suivi-évaluation	34
Annexe 2: Définitions liées au genre	37
Annexe 3: Organe administratif de la CEDEAO	36

Résumé Exécutif

Aperçu sur le genre en Afrique de l'Ouest

- Qu'il existe plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux de promotion de l'égalité du genre que les États membres ont signés. Cependant, il demeure des défis liés à leur mise en œuvre et intégration.
- La plupart des citoyens de la sous-région ne n'ont guère connaissance des instruments juridiques et des politiques nationales de genre et ne sont donc pas en mesure de participer et de contribuer efficacement à leur mise en œuvre.
- Il existe encore des questions autour de la participation des femmes à la prise de décision dans presque tous les pays de la sous-région
- Bien que la scolarisation des filles ait connu une évolution le problème réside dans leur maintien à l'école afin de leur permettre de parvenir à un niveau de qualifications professionnelles et académiques.
- Il existe encore des pratiques traditionnelles qui violent les droits des femmes
- Dans les pays membres, on assiste encore à une persistance des problèmes liés au genre et la violence sexuelle ; des questions auxquelles il faut faire face de façon constante.
- L'inaccessibilité aux services de base dans les communautés rurales en particulier continue d'affecter la santé des femmes avec l'augmentation des taux de mortalité maternelle et infantile.
- Il ya un manque de volonté et d'engagement politique de certains gouvernements à mettre en œuvre et / ou intégrer les instruments de promotion de l'égalité des sexes qu'ils ont signés ou même les politiques nationales de promotion de l'égalité des sexes qu'ils ont établies.
- À l'exception de quelques pays comme le Libéria, il y a peu ou pas de systèmes et de structures pour permettre une intégration effective de l'égalité des sexes dans les pays membres.
- La CEDEAO a peu ou pas de mandat pour suivre et veiller à ce que les États mettent en œuvre des instruments juridiques et les politiques en faveur d'une égalité effective entre les sexes.
- La perception traditionnelle du rôle et de la fonction de la femme continue à transparaître dans la prise de décision et la mise en œuvre.
- Par manque d'accès à l'emploi, les femmes ont des revenus faibles et sont constamment dans le cycle de la pauvreté avec les conséquences que cela comporte pour le développement.

Il y a d'importants efforts et initiatives dans les États membres. Il existe des organisations de femmes, des ministères de promotion des femmes et de l'enfance, des projets intégrant la question du genre mis en œuvre par les organisations de la société civile qui jouent leur partition.

Il est important que le Parlement de la CEDEAO identifie un certain nombre de ces dernières afin de travailler avec elles et impulser la dynamique pour davantage de travail sur les questions liées au genre. En plus de la Commission de la CEDEAO sur le Genre il y a le Centre de développement

du Genre, le Comité sur le Genre et ECOFEPA qui constituent des initiatives louables.

Nous avons besoin de collaborer et produire un meilleur impact. Il se déroule actuellement des discussions sur l'établissement de quotas pour l'intégration systématique de l'égalité des sexes et la participation des femmes. Cela devrait être officialisé et soutenu dans chaque État membre et au niveau de la CEDEAO.

Situation des Etats de l'Afrique de l'Ouest en rapport avec les instruments juridiques internationaux de promotion de l'égalité des sexes:

Bien que la plupart des Etats africains soient signataires de documents bien connus sur l'égalité des sexes (la déclaration des droits de l'homme, la CEDAW, la plate-forme d'action de Pékin ...), l'impact réel de ces instruments internationaux sur la vie des femmes est limité et variable.

Identifié comme une des questions déterminantes de genre la stratégie consiste à veiller à ce que tous les pays membres signent tous les instruments internationaux et régionaux nécessaires et pertinents de promotion de l'égalité des sexes.

Ces instruments ne doivent pas seulement demeurer dans les placards. Des mesures établies pour leur mise en œuvre doivent être adoptées par les pays membres. Le parlement de la CEDEAO doit engager de façon stratégique un lobbying et le dialogue.

Situation du genre au Cap-Vert

Concepts utilisés

Cap-Vert: (1975-1994) – FEMME

- ▣ Le discours et l'action des organisations non gouvernementales peuvent être inclus dans la tradition de la pensée féministe parce que «leurs revendications sont centrées sur l'égalité dans l'exercice des droits et sur le fait que les femmes partagent une réalité différente de celle des hommes”.
- ▣ La catégorie de la femme avait un caractère essentiellement opératoire. Les actions étaient axées sur l'évolution des conditions des femmes dans leur accès aux différents services sociaux, en particulier la santé et l'éducation;

Genre

- ▣ L'intégration du concept genre dans les discours et les lignes directrices d'action des organisations internationales, à savoir les organismes des Nations Unies, a lieu en 1995, lors de la quatrième Conférence internationale sur les femmes, à Pékin;

Actions clés pour opérationnaliser la Stratégie Genre:

- Réviser les politiques de recrutement et les procédures administratives pour la représentation des femmes au sein de Parlement de la CEDEAO
- Réviser la politique de l'égalité au sein de l'administration du Parlement de la CEDEAO
- Organiser des séances de renforcement des capacités des parlementaires sur les mécanismes et instruments existants
- Adoption d'une résolution pour la ratification de tous les traités et conventions internationales ainsi qu'un plaidoyer pour l'adoption des textes par les pays membres de la CEDEAO
- Mettre en place un suivi-évaluation

- ▣ Dans le CV: la terminologie est entrée dans l'usage à peu près au même moment.
 - Il est utilisé comme une indication de conceptions privilégiée sur le plan politique;
 - Pourrait avoir assumé un rôle de neutralisation en ce qui concerne les idéaux féministes;
 - Il est utilisé dans le sens descriptif, sans envisager la dimension analytique qui privilégie la notion de pouvoir;
 - Il n'y a pas de preuve systématique sur l'existence ou non d'enquête structurées au sein des organisations non gouvernementales, portant sur les origines des inégalités, ou les relations de pouvoir.

Situation socio-économique

- ▣ Taux de chômage: 22,6%, chez les femmes 27,2%, chez les hommes 15,5%.
- ▣ Taux d'activité chez les hommes: 67,3% et 54,7% chez les femmes.
- ▣ Pauvreté - 26,6%: pauvreté parmi les ménages dirigés par des femmes (56,3%), supérieur à celui des ménages dirigés par les hommes (43,7%).

- ▣ Fonction publique : légèrement supérieur pour les hommes -51,3% des salariés contre 48,7% de femmes.
- ▣ Le déficit des femmes est remarquable dans la sécurité intérieure (9%), dans l'agriculture et l'environnement (23%) et la police criminelle (25,3%).
- ▣ Présence globale des femmes- secteur de l'éducation (56,7%) et de la santé (64,5%)
- ▣ Le changement des activités économiques accroît la vulnérabilité des femmes face au travail et réduit leurs possibilités d'accès à l'emploi;
- ▣ De plus en plus, les femmes jouent le rôle de pourvoyeuses et non de source de revenus supplémentaires;
- ▣ Il n'y a pas eu d'importants changements dans la division sexuelle du travail domestique, ou des améliorations dans les politiques sociales qui soutiennent les familles, entraînant une surcharge excessive des femmes;
- ▣ À l'exception de l'eau courante et potable, les ménages dirigés par les hommes jouissent d'une meilleure situation, à savoir le gaz pour la cuisine, branchement électrique, possession d'ordinateurs et de véhicules, et l'accès aux services d'évacuation des déchets.

Éducation

- ▣ Augmentation du niveau scolaire de la population en général et des femmes, en particulier
- ▣ Taux d'alphabétisation des adultes: 83,8%, soit 78,8% pour les femmes et 89,4% pour les hommes;
- ▣ Éducation de base: taux net de scolarisation: 88,7%
- ▣ Éducation secondaire: Taux net de scolarisation: 62%, soit 67% pour les filles et 57% pour les garçons.
- ▣ Léger engagement de chantiers de mise en place de programmes en faveur de la promotion d'une éducation efficace à l'égalité.
- ▣ Réussite inégale entre filles et garçons.
- ▣ Augmentation de la fréquentation dans l'enseignement supérieur.

Santé

- ▣ Persistance des maladies résultant ou liées à l'hygiène - les conditions sanitaires et socio-économiques, même avec des intervalles périodiques - épidémie de choléra (1995), rougeole (1997) et dengue (2009).
- ▣ la mortalité maternelle, les chiffres annuels entre 5 et 11 décès, en 2005 le taux s'élevait à 14,5 pour 100.000 naissances vivantes.
- ▣ En 2007, le taux de natalité était de 25,1 pour 1000 habitants et le taux de mortalité était de 5,3 pour 1000.
- ▣ L'espérance de vie est de 76 ans pour les femmes et 69 ans pour les hommes.
- ▣ Le VIH / SIDA et la santé de reproduction ???
- ▣ Instruments juridiques
- ▣ Constitution de la République : interdit toute discrimination fondée sur le sexe, reconnaît l'existence d'éléments de discrimination contre les femmes.
- ▣ Lois spécifiques: éducation, santé
- ▣ 2008: Code du travail: le chapitre sur "les femmes", reconnaissant le travail domestique comme une catégorie professionnelle
- ▣ 2009: système de sécurité sociale
- ▣ Autres: loi sur la micro-finance, le logement social, loi spéciale sur la violence liée au sexe.

Contexte institutionnel

- ▣ Dans divers secteurs, on note un déficit évident en matière d'intégration de la question du genre et, par conséquent, dans la mise en œuvre d'actions pertinentes.
- ▣ A travers quasiment tous les instruments d'intervention il y a une intention explicite que l'action prendra en considération la situation des femmes ou la question du genre, mais cette approche n'est pas évidente dans les interventions;
- ▣ En matière de planification, la preuve de différences entre les sexes résultant de la lecture de l'information ne semble pas être systématisée, ou prise en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies, ou dans la conception et la budgétisation des activités à développer.
- ▣ Violence urbaine

Sexiste;

- ▣ Nécessité pour les femmes de participer à la résolution des problèmes
- ▣ Exercice du pouvoir
- ▣ Du point de vue juridique, les hommes et les femmes jouissent de l'égalité formelle, dans l'accès et l'exercice du pouvoir dans la sphère publique, il n'y a donc pas de discrimination directe;
- ▣ Les données sur le nombre d'hommes et de femmes dans la législature et dans la gouvernance locale laissent apparaître l'existence d'une discrimination indirecte, puisque la présence des femmes est nettement inférieur à celui des hommes - les femmes ne représentent même pas un cinquième des élus.
 - Elections législatives de 2006 - 11 femmes élues (15,2%)
 - Elections locales de 2008 - 22% de femmes élues
 - Gouvernement: depuis 2008 – la parité

Exercice du pouvoir

- ▣ Nous avons atteint la parité dans l'exécutif. Cela a un lien avec le mécanisme d'accès au pouvoir. Dans le cas de la législature ou des collectivités locales, l'accès découle d'un processus de compétition, des élections. Dans le cas du pouvoir exécutif, l'accès dépend des nominations, ainsi le résultat peut être le résultat d'un choix politique de la conjoncture.
- ▣ La nécessité de mettre à nu les mécanismes qui créent et reproduisent les inégalités dans les relations de pouvoir, selon Osborne (2005:167), se manifestent à travers les disparités entre les groupes en compétition pour l'accès aux ressources, à travers le pouvoir des amis, la disponibilité de modèles de socialisation (réseautage).
- ▣ Les évidences pointant vers un modèle de la puissance masculine:
 - Près de la moitié des ménages capverdiens sont dirigés par des femmes. Dont la plupart est dirigée par un seul parent, le personnage masculin ou paternel est absent, mais ils ne sont pas considérés comme étant incomplets.

- Acceptation de la part des femmes, des mécanismes qui contrôlent la mobilité, les relations, la gestion de l'argent par les hommes;
- Taux élevé de la violence faite aux femmes: Plus d'un cinquième des femmes sont victimes de violence de la part de leurs compagnons ou anciens compagnons.

Stratégies

Guidée par les instruments, politiques internationaux et nationaux de promotion de l'égalité des sexes, et le Traité de la CEDEAO et les protocoles signés par les différents États membres, la stratégie devrait envisager les mesures suivantes:

- ▣ Sensibilisation sur la situation et les questions liées au genre
- ▣ Renforcement des capacités et formation
- ▣ Implication des hommes comme acteurs clés
- ▣ Analyse et recherche en matière de genre
- ▣ Favoriser la participation et la prise de décision
- ▣ Budgétisation et financement prenant en compte l'égalité des sexes
- ▣ Appui et promotion de l'éducation des filles
- ▣ Mécanismes de suivi, lobbying et plaidoyer
- ▣ Synergie entre les différentes structures de la CEDEAO sur le genre, la Communauté sur le genre, ECOFEPA, le centre du Genre, et les différentes structures nationales.

Activités pour atteindre le but et les Objectifs

Afrique Occidentale Anglophone

L'implication des hommes comme acteurs clés

1. Sensibilisation des hommes - formation et échange d'informations
2. Formation de défenseurs de sexe masculin qui mèneraient la problématique hommes-femmes (formation de formateurs)
3. Sessions annuelles sur les enseignements tirés au niveau régional pour mettre en évidence les meilleures pratiques; organisées conjointement par ECOFEPA, le Comité du Genre et le Centre de Développement du genre.

Sensibilisation sur la situation et les questions liées au genre

Élaborer une stratégie de communication

Renforcement des capacités et formation

Révision des approches de renforcement des capacités et de formation pour tenir compte du programme genre et non du programme féministe.

Analyse et recherche en matière de genre

Examen des rapports d'analyse genre pour identifier les activités à mener dans l'avenir, tant au niveau national que régional.

Favoriser la participation et la prise de décision

Formation des dirigeants de communautés

Budgétisation et financement prenant en compte l'égalité des sexes

Appuyer les politiques en faveur de la participation économique des femmes et leur accès aux opportunités, l'émancipation politique, l'atteinte du niveau éducatif et la santé des femmes grâce à une budgétisation effective fondée sur le genre et des plans financiers.

Appui et promotion de l'éducation des filles

Appuyer l'adoption et l'application d'une législation en faveur de l'éducation des filles.

Mécanismes de suivi, lobbying et plaidoyer

1. Développer et mettre en œuvre une stratégie S & E
2. Établir et maintenir des plates-formes de lobbying et de plaidoyer

Synergie entre les différentes structures de la CEDEAO sur le genre, la Communauté sur le genre, ECOFEPA,

1. Mettre en place une structure de coordination au niveau national
2. ECOFEPA devra mettre en place une structure de coordination de la CEDEAO

Afrique de l'Ouest francophone

STRATEGIES	ACTIVITIES
STRATEGIE 1	Session de sensibilisation et de formation sur les instruments juridiques à tous les niveaux Sensibilisation des hommes en vue d'en faire des acteurs clés (personnes ressources)
STRATEGIE 2	Elaborer des manuels sur le genre et les questions de développement Les mettre en œuvre dans des écoles
STRATEGIE 3	Sessions de formation en faveur des Députés, membres des comités, réseaux nationaux, ECOFEPA, autorités gouvernementales, etc. sur le leadership ... Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les questions de justice économique (gestion de projets, financement de micro crédits ...)
STRATEGIE 4	Commanditer une étude à la base sur l'égalité entre les sexes dans les pays de la CEDEAO Capitalisation des bonnes pratiques
STRATEGIE 5	Plaidoyer en faveur du renforcement de la participation des femmes dans les structures politiques de la CEDEAO Idem au niveau national (égalité, quotas ...)
STRATEGIE 6	Plaidoyer en faveur d'une budgétisation prenant en compte le genre au niveau de la CEDEAO Idem au niveau national
STRATEGIE 7	Mesures de discrimination positive à prendre pour l'éducation des filles Résolutions pour les maintenir à l'école
STRATEGIE 8	Opérationnalisation de ECOFEPA Renforcer les membres du comité genre en matière de plaidoyer et de suivi
STRATEGIE 9	Mettre en place un comité consultatif mixte chargé de l'harmonisation des politiques Mettre en œuvre des actions conjointes sur des thèmes spécifiques

Pour l'Afrique de l'Ouest lusophone

Niveau national

- ▣ Participation paritaire dans les organes de décision

À moyen Terme

- ▣ Activités de sensibilisation des femmes, des jeunes et des dirigeants des partis politiques
- ▣ Examen des programmes scolaires
- ▣ Activités de sensibilisation auprès des parents par le biais des médias, des ONG, des instituts, des Eglises, etc.

Niveau régional

- ▣ Base de données en ligne sur chacun des pays
- ▣ Création et installation d'une structure de coordination permanente.

Concrétisation des axes de la Stratégie Genre: niveaux régional et national

AXES DE LA STRATEGIE SOUS REGIONALE

À l'échelle nationale et régionale, le travail sur la question du genre doit être fondé sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, les politiques, le Traité de la CEDEAO et les Protocoles.

- ▣ Le niveau régional se réfère à:
 - ▣ Le Parlement de la Communauté et d'autres structures de la Commission
 - ▣ Le comité sur le genre
 - ▣ ECOFIPA
 - ▣ Le Centre du Genre, etc.
- ▣ Analyse et recherche genre dans les États membres (fixer des pratiques de référence et des meilleures pratiques)
- ▣ Soutenir et donner mandat pour le fonctionnement de tous les structures et systèmes de promotion du genre de la CEDEAO (le Comité sur le genre, ECOFIPA, le Centre du Genre, etc.)
- ▣ Organiser des fora annuels de partage et d'apprentissage sur les bonnes pratiques en matière de promotion du genre
- ▣ Défendre et faire un lobbying pour :
 - ⦿ Favoriser des participations et la prise de décision dans les États membres et au niveau de la CEDEAO.
 - ⦿ Des politiques, adoption et application des lois pour la promotion de l'éducation des filles
 - ⦿ Des politiques, promulgation et application des lois favorisant la budgétisation et l'investissement prenant en compte le genre à la CEDEAO et dans les États membres.
- ▣ Appuyer le renforcement des capacités et la formation des différents acteurs, en particulier au niveau de la CEDEAO sur le genre et le développement;
- ▣ Élaborer des stratégies pour soutenir et compléter la mise en œuvre et la durabilité de la stratégie Genre:
 - ▣ Une stratégie de communication
 - ▣ Une stratégie de S & E

Axes de la stratégie au niveau national

Coordination des initiatives en matière de genre par exemple, les Centres de Genre fournissent:

- ▣ Informations et données actualisées
- ▣ Analyse régulière soulignant les questions émergentes de genre
- ▣ Supports d'apprentissage pour favoriser le renforcement des capacités en genre et développement
- ▣ Soutenir l'élaboration de et la mise en œuvre de politiques prenant en compte le genre
- ▣ Education et sensibilisation des citoyens sur le genre et le développement et la situation de leurs communautés.
- ▣ Renforcer les capacités pour le genre et le développement
- ▣ Défendre et faire un lobbying sur les questions spécifiques de genre en vue d'un changement.

CONCLUSIONS CLÉS ET CLÔTURE

PROCHAINES ÉTAPES

- i. Soumission du rapport d'atelier au Comité sur le Genre pour adoption
- ii. Présentation du rapport d'atelier à la session plénière
- iii. Projet de résolution sur la stratégie genre, y compris des propositions détaillées sur les activités et le budget pour adoption par le Parlement de la CEDEAO.
- iv. Document final de stratégie par le Centre parlementaire à la prochaine session du Parlement de la CEDEAO en Septembre 2010
- v. Sur la base de l'expérience de travail avec cette session sur ce projet, examiner et renforcer la coopération avec le Centre parlementaire
- vi. Formation de tous les parlementaires de la CEDEAO sur la stratégie genre.
 - a. Les membres du Comité sur le Genre
 - b. Les femmes parlementaires
- vii. Réunion du Comité sur le Genre avec ECOFEPA et le Centre de développement du Genre autour du document de Stratégie Genre, pour définir les domaines d'action de façon détaillée.

Introduction Et Justification

1.1 Historique- Contexte (Anglophone et Francophone)

Bien que la plupart des Etats africains soient signataires de documents connus sur l'égalité des sexes, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Plate-forme d'action de Beijing et la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité des sexes, l'impact réel de ces instruments internationaux sur la vie des femmes a été limitée et variable.

Les disparités entre les sexes sont encore répandues dans les pays ouest-africains. La réduction des disparités liées au genre et le renforcement de la participation des femmes au développement sont essentielles non seulement pour la construction d'une société juste, mais aussi une condition préalable pour instaurer durablement la stabilité politique, sociale, économique, culturel et environnemental entre les communautés. Bien que certains États membres de la CEDEAO aient fait quelques progrès vers le développement guidé par le biais des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les inégalités entre les sexes continuent de limiter les capacités des femmes et mettent à mal leur capacité à participer pleinement et à contribuer à l'économie de leur pays.

Le Parlement a un rôle crucial à jouer en contribuant aux processus de développement et abordant des questions essentielles qui affectent ses électeurs. Le Parlement a un rôle important à jouer dans la reconnaissance et l'application des lois fondées sur le genre telles que la CEDAW, la résolution 1325 de l'ONU, et aussi en votant des lois favorables à la promotion du genre; le Parlement peut veiller à ce que les gouvernements adoptent des politiques qui répondent aux besoins des hommes et des femmes.

1.2 Justification et nécessité de la stratégie

Le 1er Forum Politique des Femmes Ouest Africaines qui s'est tenu à Accra, Ghana les 2 et 3 Décembre 2008 a été souligné la nécessité d'une stratégie globale genre pour la mise en œuvre des principaux points de la politique.

Le forum a rassemblé plus de 50 participants venus de l'Afrique de l'Ouest, y compris des groupements et réseaux de femmes, des femmes au sein du gouvernement, les mécanismes de promotion du genre, et la CEDEAO.

Les femmes des autres régions du continent africain et du monde étaient également représentées. Au nombre des principales délibérations, le Forum a fait seize (16) recommandations politiques clés en faveur de l'amélioration de la participation des femmes aux postes de responsabilité et aux processus décisionnels dans toute la région comme suit:

La CEDEAO, en tant que l'organe régional le plus progressiste du continent, devrait augmenter le nombre de femmes aux principaux postes de décision

- Article 63 du traité de la CEDAO révisé sur les Femmes et le Développement;
- Recommandation de la rencontre des ministres des Affaires Féminines des Etats Membre de la CEDEAO tenue à Abuja, le 9 Décembre, 2002;
- Décision A/DEC.16/01.3 portant sur la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO-WAWA) en Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG);
- Décision A/DEC.7/12/03 sur la création d'une commission technique de la CEDEAO pour faire face aux questions liées à l'Egalité entre les Sexe.
- Réglementation C/REG.14/12/03 sur la création d'une Unité chargée des questions de Genre, de l'Enfant et de la Jeunesse au sein du Département de Développement Humain du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO.

au sein de la Commission et d'autres institutions. Il est important que la norme de l'Union africaine sur la parité entre les sexes soit adoptée à tous les niveaux;

La CEDEAO et en particulier le Centre de Développement du Genre basé à Dakar et la Section Genre à la Commission devraient développer des méthodes plus inclusives de travail avec les groupements de femmes pour réaliser la mise en œuvre de ses protocoles et autres politiques. Le Centre devrait être un « point de convergence » des femmes de la région. Par exemple, étant donné l'impact unique de la migration sur les femmes, le Centre de Développement du Genre devrait conduire le processus de positionnement des femmes au cœur de la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement;

Les Premières Dames d'Afrique occidentale sous les auspices du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre et les ministères nationaux de promotion du genre devraient être ciblées pour s'impliquer dans les processus de formulation des politiques aux niveaux national et régional; et

Les dirigeants de la CEDEAO devraient investir dans le renforcement du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre, afin de lui permettre de jouer un rôle plus influent et constructif en termes d'influence sur les politiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest francophone et anglophone.

1.3 Processus de formulation de la stratégie

La première étape de l'élaboration de cette stratégie peut être directement attribuée à la politique de genre de la CEDEAO dans la mesure où la mise en œuvre de toutes les politiques nécessite un positionnement stratégique.

L'institut Ouest Africain de la société civile (WACSI) et le Réseau femmes, paix et sécurité - (WIPSEN, Afrique) avec l'appui du Fonds de développement pour la femme Africaine (AWDF), le Programme International des Femmes de l'Institut de la Société Ouverte, l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et Abigail Disney ont organisé le premier Forum politique des Femmes Ouest Africaines en Décembre 2008 pour informer, guider, influencer et suivre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sur les questions qui touchent les femmes en Afrique de l'Ouest.

Le Forum a offert un cadre aux groupes, associations, coalitions de femmes et les femmes au gouvernement et à d'autres postes de décision pour réfléchir sur le rôle et la participation des femmes à la gouvernance, au développement, à la paix et à la sécurité dans la région et élaborer des stratégies concrètes en vue d'influencer et d'alimenter les processus politiques.

Au nombre des autres importants processus se trouvent les différents ateliers organisés pour mobiliser les parlementaires et pour renforcer les capacités du Parlement de la CEDEAO en faveur de la bonne gouvernance, la prévention et la gestion des conflits.

L'atelier sur la résolution et la gestion des conflits organisé par le Centre Parlementaire en collaboration avec le Parlement de la CEDEAO sur financement de l'ACDI, a eu une composante genre qui a clairement exprimé l'importance de l'égalité des sexes. L'atelier a entre autres souligné le rôle particulier du parlement en matière de genre et de gestion des conflits et a offert les fondements d'une stratégie. Les parlements ont été appelés à combler les lacunes en matière de politique en suivant et en travaillant en étroite collaboration avec l'exécutif sur les questions de genre. Les parlements ont également été appelés à condamner l'impunité avec laquelle certains chefs d'Etats africains traitent les questions émanant des conflits et en rapport avec le genre. Ces ateliers ont également fait des recommandations en faveur d'une méthode efficace pour assurer un dialogue à la réunion des chefs d'Etats de la CEDEAO. Il a été considéré comme étant important d'analyser les dimensions et implications en termes de genre des aspects politiques, économiques et sociales des conflits.

L'atelier sur l'élaboration de la stratégie genre

L'élaboration de cette stratégie a été fortement soutenue par les discussions en cours au sein des parlementaires de la CEDEAO sur les questions de genre. Sur la base de certains des résultats de ces discussions, un atelier a été organisé à Dakar en avril 2010, en particulier pour rassembler toutes les idées, suggestions et recommandations issues de divers engagements, à travers un processus participatif qui a abouti à cette stratégie pour l'intégration de la question du genre au parlement de la CEDEAO.

2.0 LA CEDEAO ET L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

La formulation d'une politique et d'une stratégie de la CEDEAO est en cours depuis le début des années 2000. En 2002, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth, les agences des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires se sont engagés en faveur de l'élaboration, l'harmonisation et la coordination de politiques et mécanismes appropriés pour l'amélioration de la situation économique, sociale et culturelle des femmes dans la région.

L'adoption d'une politique genre efficace découle de la nécessité de créer un cadre énergisant de perception des questions de genre et leur considération dans la coopération régionale et les processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO est le point focal désigné pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Une étude conjointe menée en Décembre 2002 par le Secrétariat de la CEDEAO a relevé de sérieuses lacunes et disparités dans les cadres juridiques, la participation économique, l'éradication de la pauvreté, l'accès à l'éducation et à la santé, et la participation et la représentation socio-économique et politique.

Les stratégies identifiées par les ministères de la femme et les experts de la CEDEAO en Décembre 2002 intégreront la dimension genre sur la base du système de gestion du genre du Commonwealth (GMS), la création d'une direction genre, le développement d'un système de base de données ventilées par sexe, le programme de renforcement des capacités des pays membres, en particulier pour améliorer le suivi de l'égalité entre les sexes et sensibiliser sur la politique genre et sa mise en œuvre, l'autonomisation des femmes et des filles grâce à une discrimination positive, la promotion des femmes dans le maintien de la paix, le commerce et les finances, les partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources.

Le Secrétariat du Commonwealth, à travers la Section Genre de la Division des programmes de transformation sociale et la Division gouvernance et développement institutionnel, a financé un

consultant CFTC, le Dr Sylvia Charles, pour travailler avec les pays membres, afin de finaliser le projet de cadre et programme de politique genre.

Il est prévu que les chefs de gouvernement de la CEDEAO approuvent officiellement la politique et le programme régional de genre d'ici la fin de 2004. Toutefois, les recommandations sont déjà en train d'être mises en place.

Une division Genre a été créée au sein du Secrétariat de la CEDEAO. Cette division sera le fer de lance de l'intégration systématique des questions de genre dans les principaux programmes régionaux et un Centre de développement du genre été établi à Dakar, au Sénégal, afin de coordonner les actions de promotion de l'égalité entre les sexes.

2.1 Politiques (Internationale et Régionale)

Au niveau International

Les cadres internationaux incluent la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948. La promulgation de la Déclaration Universelle des droits de l'homme a été la première tentative de codifier des normes pour tous les peuples et nations en faveur de la promotion de la dignité humaine.

La DUDH proclame dans son préambule ceci:

« La Déclaration universelle des Droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction ».

Les droits énoncés dans la DUDH sont: la liberté contre la discrimination, le droit à la vie, à la liberté et la sécurité de la personne, à la liberté de l'esclavage, de la torture ou des traitements dégradants, l'égalité des personnes devant la loi, la liberté d'expression et la participation politique. De nombreuses Conventions et Pactes sont inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention internationale

sur les droits économiques, sociaux et culturels (ECOSOC) et, le Pacte international relatifs droits civils et politiques. Ils constituent la Déclaration des droits. La promotion de l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme est en effet une question de droits humains. La libération des femmes contre la discrimination et la promotion de toutes les formes de liberté pour les femmes et les filles sont en effet au cœur de l'égalité et l'intégration du genre.

Le combat pour l'égalité des droits en faveur des femmes à travers le droit international a été un processus lent. Le principe selon lequel chacun a des droits «sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe ...» a été exprimé à l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Toutefois, la déclaration n'était pas contraignante et il a fallu plus de 30 ans aux militants pour amadouer la communauté internationale en faveur de mesures légales concrètes contre l'injustice fondé sur le sexe.

Cet engagement s'est traduit à travers la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979. La CEDAW a été décrite comme une déclaration des droits des femmes. Elle précise les domaines dans lesquels les femmes sont victimes de discrimination et engage les pays à modifier leurs législations, à élaborer des politiques nationales genre et créer des institutions pour les mettre en œuvre. Bien que la CEDAW ait été ratifiée par presque tous les pays y compris ceux de la CEDEAO, dans l'ensemble les progrès à l'échelle mondiale restent décevants. Plus de vingt États ont émis des réserves dans le processus de ratification, un dispositif formel qui permet des dérogations aux articles litigieux. L'application inefficace de la législation nationale a davantage ralenti le rythme de la réforme, à l'instar de l'incapacité des États-Unis à ratifier le traité.

Une évolution positive en 2009 a été la décision de fusionner les quatre agences des Nations Unies actuellement engagées dans les questions de genre. La nouvelle entité devrait apporter plus de cohérence et jouira d'une meilleure position dans la hiérarchie des rapports au Secrétaire général.

La plateforme d'action de Beijing (1995):

En 1995, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a adopté la plate-forme d'action de Beijing.

La Plate-forme d'action de Beijing appelle à des

mécanismes institutionnels sous la forme d'un mécanisme national pour mettre l'accent sur l'intégration systématique (intégration à tous les niveaux) des préoccupations liées au genre dans les politiques nationales, en créant les conditions pour l'égalité entre les sexes à tous les niveaux, et en allouant des ressources spécifiques nationales et internationales à ces fins. La plate-forme comprend deux objectifs stratégiques: (i) assurer l'accès égal des femmes et leur pleine participation aux structures du pouvoir et de décision, et (ii) accroître la capacité des femmes à participer à la prise de décision et au leadership. Ces deux continuent d'avoir des implications directes sur l'élaboration de politiques, stratégies et actions sur l'égalité des sexes.

Politique Genre et Plan d'Action du Commonwealth

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

La Déclaration du Millénaire, adoptée en Septembre 2000, est un programme de développement mondial qui comprend une série d'objectifs, de buts et d'indicateurs de développement qui se renforcent mutuellement, appelés les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les Objectifs du Millénaire pour le Développement représentent un effort renouvelé au niveau mondial pour : (1) éliminer l'extrême pauvreté et la faim (2) Assurer l'éducation primaire; (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (4) Réduire la mortalité infantile, (5) Améliorer la santé maternelle; (6) Combattre le VIH / sida, le paludisme et d'autres maladies; (7) Assurer la durabilité de l'environnement et (8) Développer un partenariat mondial pour le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) qui s'appuient sur des cadres nationaux existants de développement pour atteindre un développement durable en faveur des pauvres, ont fixé un objectif d'élimination des inégalités entre les sexes en matière d'éducation à l'horizon 2015.

Tous les OMD ont des liens directs avec la promotion de l'égalité des sexes, mais l'objectif 3 est de «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'objectif vise à: « éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'éducation 2015 au plus tard. Quatre indicateurs sont utilisés pour mesurer le

niveau de réalisation de l'objectif: le ratio filles / garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes, le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole, et la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux.

L'existence d'un objectif distinct sur l'égalité des sexes est le résultat de décennies de plaidoyer, de recherche et de formation de coalitions par le mouvement international des femmes. Son existence même démontre que la communauté internationale a accepté le rôle central de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au paradigme du développement auquel toutes les politiques et stratégies doivent se conformer.

Politique Genre de l'UA

L'Union africaine (UA) a élaboré une stratégie genre qui traduit les décisions et les Déclarations de l'Assemblée et d'autres engagements internationaux sur le genre et l'autonomisation des femmes et vise à démontrer le leadership continu de l'Union africaine dans la promotion de l'égalité des sexes sur le continent. La politique genre prévoit un mandat pour l'opérationnalisation des engagements de l'Assemblée et est accompagnée d'un vaste plan d'action décennal, qui guidera la mise en œuvre de ces engagements par les organes de l'UA. Elle complètera également la mise en œuvre en cours de ces engagements au niveau des États membres et des Communautés économiques régionales (CER).

D'autres dispositifs régionaux africains qui alimentent l'élaboration de politiques et de stratégies sont l'objectif 5 d'égalité des sexes du Nouveau Partenariat pour le Développement (NEPAD, Juillet 2001) et la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité des sexes (Juillet 2004).

Le Traité et le Protocole genre de la CEDEAO / Politique Genre de la CEDEAO

2.2 Organisation et Structures

La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975 pour promouvoir la coopération et l'intégration entre les pays ouest-africains. Elle était initialement composée des seize (16) États membres: Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Après le retrait de la Mauritanie en 2001 la communauté est composée aujourd'hui de quinze (15) États membres.

La mission de la CEDEAO est de promouvoir la coopération et le développement dans toutes les sphères de l'activité économique par la suppression de toutes les formes de barrières commerciales et les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et services, ainsi que l'harmonisation des politiques sectorielles régionales.

L'objectif principal est d'établir un vaste marché commun ouest-africain et de créer une union monétaire.

Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (EGDC)

Cette préoccupation a abouti à la création du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre, qui a été établi en 2003 avec pour mission de «lutter pour la promotion des femmes dans la sous-région”.

Les domaines prioritaires du centre comprennent l'éducation et la santé, l'économie et le commerce, la gouvernance, la représentation et la prise de décision, l'agriculture et l'environnement, la paix et la sécurité.

Le centre exécute sa mission en initiant, développant, facilitant et en coordonnant des stratégies pour assurer l'égalité des sexes dans les programmes de la communauté. En 1993, les États membres de la CEDEAO a initié un processus visant à élaborer, harmoniser, coordonner et établir des politiques et mécanismes appropriés pour l'amélioration de la situation économique, sociale et culturelle des femmes.

Cela a ensuite été suivi en 2001 par des efforts visant à fournir des bases pour une politique d'autonomisation des femmes de la CEDEAO en mettant l'accent sur le cadre et les mécanismes appropriés d'intégration systématique du genre dans les programmes de la CEDEAO, ainsi que l'analyse structurale de la Commission de la CEDEAO et les organisations partenaires.

Et en 2003, il y a eu l'adoption et la mise en place d'un service chargé du genre au sein de la Commission de la CEDEAO. Dans le cadre de son mandat d'amélioration de la condition des femmes de la sous-région Ouest africaine, l'EGDC en collaboration avec le ministère ghanéen des affaires féminines et de l'enfance (MOWAC), a organisé un séminaire national d'information et de sensibilisation d'une journée à Accra en Juin 2008, pour mettre au point une liste de recommandations devant guider l'EGDC dans la réalisation de l'égalité des sexes.

3.0 LES PRINCIPALES QUESTIONS LIEES AU GENRE A TRAITER

Nous savons que le genre est un concept qui se réfère aux relations sociales entre les femmes et les hommes et les différences sociales entre les femmes et les hommes, qui sont acquis, qui sont susceptibles d'évoluer avec le temps et qui varient largement d'un pays à l'autre. Historiquement, le concept de genre a évolué à partir de celui de Femmes dans le Développement, qui était le principal objectif au cours des deux dernières décennies. La Décennie Internationale des femmes sous le thème de « l'égalité des chances pour une participation égale dans le développement et la paix » qui a mis l'accent sur la participation des femmes dans les interventions de développement a été très mal comprise pour signifier que les femmes combattent les hommes pour un pouvoir égal.

Négativement, cela s'est traduit par de nombreuses situations désagréables dans la mesure où les hommes ont vu menacé leur pouvoir jusque-là incontesté. La recherche a prouvé que la décennie de bonnes intentions des Nations Unies pour la femme a ses limites en raison des relations de pouvoir entre hommes et femmes, provenant de plusieurs siècles de pratiques culturelles et traditionnelles, du processus de socialisation, de l'influence des pairs, et de la mauvaise interprétation des concepts religieux.

Malgré quelques résultats positifs, l'objectif d'amélioration de la situation des femmes à travers une Approche Centrée sur les Femmes, n'a pas visiblement eu l'impact escompté. Plusieurs revues de développement ont révélé une aggravation de la dégradation socioculturelle et politique des femmes. Une autre approche a été recommandée, une approche qui souligne l'examen des rapports de force et les relations générales entre les hommes et les femmes dans la mesure où ils ont un impact sur les actions de développement.

Le genre renvoie aux rôles et responsabilités assignés socialement (y compris la division du travail selon le sexe) aux hommes et aux femmes, une chose qui conduit généralement à une situation où les femmes occupent une position inférieure dans toutes les sociétés. En conséquence, elles ont moins accès aux ressources et à leur contrôle, moins de droits légaux et sont le plus souvent victimes de violences physiques. Les femmes ont peu ou pas de voix dans la prise de décision, elles ont moins accès à l'éducation, travaillent plus d'heures et ont moins de loisirs ou une moins bonne qualité de vie. Autrement dit, les femmes sont plus pauvres que les hommes et constituent la majorité de notre groupe cible.

L'approche genre vise donc à analyser les relations entre hommes et femmes, garçons et filles et leurs rôles sociaux tel qu'assignés par une communauté donnée. La compréhension des facteurs qui conduisent à ces rôles socialement construits qui ont entravé le développement et la participation des femmes en général et dans une certaine mesure le développement des hommes aussi favorisera une approche plus participative de la planification et de la mise en œuvre d'un développement qui implique tous les membres de la communauté avec l'objectif ultime d'impacter positivement, de façon égale ou équitable sur tous les membres de la communauté.

Au cours de l'atelier d'élaboration de la stratégie genre à Dakar les principales questions liées au genre identifiées par le groupe parlementaire présent étaient les suivantes:

- ▣ Qu'il existe plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux que les États membres ont signé mais il existe encore des défis liés à la mise en œuvre et l'appropriation.
- ▣ La plupart des citoyens de la sous-région ne sont guère conscients des instruments juridiques et les politiques nationales de genre et ne sont donc pas en mesure de participer et contribuer efficacement à leur mise en œuvre.
- ▣ Il y a encore des questions autour de la participation des femmes à la prise de décision dans presque tous les pays de la sous-région
- ▣ Bien que la scolarisation des filles ait été améliorée le problème réside dans leur maintien à l'école afin de leur permettre d'atteindre les qualifications professionnelles et académiques.
- ▣ Il existe encore des pratiques traditionnelles qui violent les droits des femmes
Les questions de genre et les violences faites aux femmes existent encore et persistent dans les pays membres et doivent être systématiquement résolus.
- ▣ Le manque de services de base dans les communautés rurales en particulier continue d'affecter la santé des femmes avec une augmentation du taux de mortalité maternelle infantile.
- ▣ Il y a un manque de volonté politique et d'engagement de certains gouvernements à mettre en œuvre et / ou s'approprier les instruments de promotion du genre qu'ils ont signé ou même les politiques nationales genre qu'ils ont élaborées.
- ▣ A l'exception de quelques pays comme le Libéria, il y a peu ou pas de systèmes et de structures pour permettre une intégration effective du genre dans les pays membres.
- ▣ La CEDEAO a peu ou pas un mandat pour suivre et veiller à ce que les États mettent en œuvre les instruments juridiques et les politiques pour une égalité effective entre les sexes.
- ▣ La perception traditionnelle du rôle et de la fonction des femmes continue à apparaître dans l'élaboration et la mise en œuvre.
- ▣ Les femmes, par manque d'accès à l'emploi, ont des revenus faibles et sont constamment dans un cycle de pauvreté et ses conséquences pour le développement.

Il est important pour les femmes leaders en particulier au sein de la CEDEAO de s'approprier et vulgariser les instruments et les mécanismes régionaux de gouvernance et de prévention des conflits. Les femmes sont des actrices incontournables dans la recherche de la paix et ont fait leurs preuves durant les conflits en Côte-d'Ivoire, en Casamance, et en Guinée. L'implication des associations de femmes dans le rétablissement de la paix dans la sous région Ouest Africaine est aussi importante que les femmes elles-mêmes. Les parlementaires ont une responsabilité en matière de prévention des conflits, de contrôle de la bonne gouvernance dans les États et de garantie de la paix dans la sous-région. Les parlementaires, par exemple, ont un rôle de sensibilisation et de vulgarisation de la résolution 1325 adoptée par le Conseil de Sécurité.

4.0 BUTS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES LIES AU GENRE

4.1 Objectif général lié à l'égalité des sexes

Une CEDEAO dans laquelle les États membres parviendront à une égalité des sexes au niveau régional grâce à l'harmonisation des politiques et stratégies nationales genre en vue de l'égalité des sexes dans la région. A l'horizon 2020, il devrait y avoir une égalité des sexes dans toutes les structures.

Une période de 10 ans pour le respect des objectifs en matière de genre dans l'espace

CEDEAO devrait être établie.

4.2 Objectifs stratégiques liés à l'égalité des sexes et aux droits de la femme

- ▣ La mise en place d'un système responsable pour aider les pays membres à atteindre les objectifs en matière d'égalité des sexes dans la sous-région
- ▣ L'établissement de normes pour la promotion de l'égalité des sexes dans la sous-région (liberté de choix)
- ▣ Renforcer les capacités des Etats membres en vue de faciliter l'opérationnalisation des politiques sur le genre et des instruments juridiques internationaux (humains, institutionnels, techniques et financiers)
- ▣ Assurer efficacement une prise en compte systématique de l'égalité des sexes et l'intégration des questions liées au genre dans les politiques sectorielles
- ▣ Impliquer tous les ministères et tous les secteurs, y compris les forces de sécurité dans les États membres pour la diffusion et le partage d'informations sur la promotion de l'égalité des sexes
- ▣ Adapter la législation nationale aux traités et lois internationaux
- ▣ Harmoniser les cadres nationaux
- ▣ Harmoniser les politiques et stratégies sectorielles sur le genre
- ▣ Adoption de stratégies de prévisions budgétaires qui tiennent compte du genre
- ▣ Mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation pour surveiller les inégalités
- ▣ Le renforcement et l'amélioration des partenariats pour l'égalité des sexes

4.3 Principes généraux

La stratégie doit être guidée par les principes fondamentaux suivants:

- ▣ L'engagement de la CEDEAO et ses États membres en faveur de l'égalité des sexes et la parité hommes-femmes;
- ▣ La responsabilité de l'ensemble du système de la CEDEAO, en vue d'assurer l'adoption, l'adaptation et la mise en œuvre des instruments juridiques et des protocoles sur l'égalité des sexes;
- ▣ Mesure de la responsabilité de la CEDEAO et des États membres en matière d'égalité des sexes et de promotion des droits de la femme dans la sous-région;
- ▣ La compréhension et l'accord par la CEDEAO et de ses États membres pour aborder les questions cruciales liées au genre;
- ▣ L'analyse / compréhension par la CEDEAO de l'histoire, du contexte, des raisons, de l'idéologie et des implications de la promotion de l'égalité des sexes dans la sous-région ;
- ▣ La prise en compte par la CEDEAO et les Etats membres des
- ▣ Le système de programmation et organisationnel de la CEDAO et de ses pays membres et leur appui en faveur d'une transformation de l'égalité des sexes au niveau des pays et à l'échelle sectorielle.
- ▣ La CEDEAO appuie l'allocation des ressources financières, humaines et techniques pour prendre en charge l'égalité des sexes dans ses États membres ;
- ▣ La CEDEAO soutient activement et communique sérieusement sur les questions liées au genre dans les États membres.

Les éléments clés de la stratégie sont résumés ci-dessous tel que discuté lors de la réunion de Dakar:

No.	ELEMENTS	ACTIONS CLE	PARTENAIRES
1.	Renforcement des Institutions	<p>A court Terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Mobilisation des bénévoles (ex. Jeunes bénévoles de la CEDEAO) ii. Développement des infrastructures (Centre pour le genre), etc. iii. Equipement des bureaux (IT) <p>A moyen terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Pression pour une augmentation des représentantes féminines ☐ Mettre en place une base de données des potentielles représentantes féminines 	<p>GTZ</p> <p>DANIDA</p> <p>PC</p> <p>ECOFEPA</p>
	Dispositions opérationnelles, institutionnelles et juridiques	<p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Réviser les politiques de recrutement et les procédures administratives pour la représentation des femmes au sein du Parlement de la CEDEAO ii. Réviser la politique de l'égalité des chances dans le recrutement au sein de l'administration du Parlement de la CEDEAO iii. Organiser des sessions de renforcement des capacités sur les mécanismes et instruments existants au profit des parlementaires <p>A moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ adoption d'une résolution pour la ratification de tous les traités et conventions internationaux aussi bien qu'un plaidoyer pour l'adoption des textes par les Etats membres de la CEDEAO et ☐ ii. la mise en place d'un comité de Suivi et Evaluation (S & E) 	

2.	Programmation	<p>A court terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Enquête de Base ii. Participation des parties prenantes iii. Elaboration du plaidoyer et faire une campagne sur l'approche iv. Analyse & planification v. Campagnes & plaidoyer : adresser les recommandations aux parlementaires pour qu'ils entreprennent le plaidoyer dans leurs pays vi. Pression & Communication vii. Prévisions budgétaires en tenant compte du genre viii. Audit sur les inégalités entre les sexes ix. Campagne de sensibilisation x. Reportages <p>A moyen et long terme</p> <p>Recherche: i) études comparatives sur le genre dans le système éducatif, ii) vulgariser /rendre accessible l'étude comparative en rapport avec la commission de la CEDEAO, iii) Adoption de résolutions sur l'égalité des sexes dans les systèmes éducationnels.</p> <p>Adoption de stratégies politiques pour la mise en place d'une Politique Nationale Genre grâce à un cadre de référence, l'adoption de résolution / recommandations pour des politiques et stratégies nationales et pour le renforcement des capacités des parlementaires et du personnel administratif</p>	<p>CSO</p> <p>UNFPA</p> <p>Système des NU</p> <p>DPS</p> <p>PC</p> <p>IBIS</p> <p>Consultants</p> <p>ECOFEPA</p> <p>Institutions de recherche CIEFFA</p>
	Renforcement des Capacités	<p>A court et moyen terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Mettre en place un programme de renforcement des capacités sur le genre ii. Formation des formateurs iii. Orientation des bénévoles 	<p>Réseaux nationaux et régionaux CSOs</p> <p>PC</p> <p>IBIS</p>

	<p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Formation des parlementaires communautaires ii. Aider au renforcement des capacités pour les organes nationaux iii. Aider à orienter les secteurs ministériels iv. Mise en place de Centres pour le Genre dans tous les 15 Etats membres. <p>A long Terme</p> <p>Partager/intégrer les bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> i. capitaliser et divulguer les bonnes pratiques en application / mise en œuvre des politiques genres dans les domaines de l'éducation, de la santé 	<p>Consultants</p> <p>ECOFEPA</p> <p>Autres Parlements internationaux, régionaux</p>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Création d'une image de marque ▣ Travail en réseau ▣ Alertes Genres ▣ Buletin d'information sur le Genre ▣ Messages de Campagne ▣ Notes d'information ▣ Documentation/publications 	<p>Fondation Media Afrique de l'Ouest</p> <p>ECOWARN</p> <p>FEMNET</p> <p>ECOFEPA</p>
<p>Cadre de Suivi des Performances (CSP)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Système de S & E b. Responsabilité c. Evaluation des Performances 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Evaluation des Performances ▣ Elaboration du suivi & indicateurs cibles ▣ Suivi Périodique (6 mois) ▣ Mettre en place un groupe d'observateurs sur le genre en Afrique de l'Ouest : contexte, stratégies, actions. ▣ Création d'un cadre d'échanges et d'expertise sur le genre en Afrique de l'Ouest 	<p>DPs-CIDA</p> <p>DANIDA</p> <p>DFID</p> <p>UNDP</p> <p>Consultants</p> <p>FEMNET</p> <p>ECOFEPA</p>
Résolution de la CEDEAO sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Adoption et mise en œuvre des résolutions sur le genre 	<p>Commission de la CEDEAO</p> <p>Parlements nationaux des Etats membres</p>

5.0 APPROCHES ET INTERVENTIONS DE LA STRATEGIE GENRE

5.1 Adoption, institutionnalisation et mise en œuvre des instruments fondamentaux

Identifiée comme l'une des questions cruciales sur le genre, la stratégie consiste à s'assurer que tous les pays membres signent tous les instruments internationaux et régionaux qui sont nécessaires et pertinents pour la promotion de l'égalité des sexes. Ces instruments ne doivent pas seulement rester dans les placards, mais les pays membres vont adopter des mesures pour leur mise en œuvre. Le parlement de la CEDEAO doit, de façon stratégique, faire pression et communiquer sur cela.

5.2 Sensibilisation, plaidoyer et communication sur les questions cruciales liées au genre et sur la promotion de l'égalité des sexes

Une compréhension et une reconnaissance générales de l'importance de la promotion de l'égalité des sexes constituent un avantage pour tous. Il y a donc la nécessité d'un plaidoyer, d'une communication et d'une sensibilisation ciblés et centrés sur l'égalité des sexes et la parité hommes-femmes. Le plaidoyer signifie prendre des mesures pour apporter les changements que l'on recherche, c'est-à-dire la promotion de l'égalité des sexes. Par conséquent, le plaidoyer doit nécessairement avoir lieu dans un contexte particulier, et être destiné à tous les bénéficiaires cibles et les collaborateurs des projets sur l'égalité des sexes. Le plaidoyer sur le genre et portant sur le rôle des femmes dans le secteur du cacao doit être ciblé avec tous les différents collaborateurs et parties prenantes du projet, particulièrement aux niveaux local, régional et national. Il serait plus pertinent d'avoir une approche Formation des formateurs pour peut-être réduire le nombre et le coût des formations.

5.3 Renforcement des capacités et formation sur les questions liées au genre et sur la prise en compte systématique du genre.

En dépit des politiques de bonnes intentions, il n'y a véritablement pas de législation ou pratiques qui font la promotion de l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes et qui mettent également l'accent sur les préoccupations des femmes et des hommes. Il y a un besoin évident d'entreprendre de meilleures sessions de formation et de renforcement des capacités pour accroître la viabilité et l'efficacité des politiques et programmes genres pour remédier à la situation, ainsi que pour prévenir de façon proactive la discrimination et les préjugés de se produire. En utilisant les méthodes participatives, il serait nécessaire d'évaluer et de renforcer les capacités du partenaire sur la sensibilité au genre et sur l'analyse, la planification et la mise en œuvre participative. Prêter attention au renforcement des capacités en matière de prise en compte systématique du genre dans les politiques est également une préoccupation majeure dans tous les efforts visant à résoudre les questions d'égalité des sexes dans le cadre de ce projet.

La sensibilité au genre doit être cultivée chez les femmes et les hommes, en particulier ceux qui sont dans des postes clés de prise de décision. Il est nécessaire d'entreprendre une sensibilisation sur les spécificités sexuelles et d'en créer une sensibilité parmi toutes les catégories de personnel, y compris le personnel de direction. Il s'agira notamment: le renforcement des capacités des directeurs, de l'administration, de l'ensemble du personnel et surtout du personnel de la cellule genre et femmes. Aussi, le renforcement des capacités en genre doit impliquer certains des principaux partenaires et les parties prenantes locales avec lesquels la CEDEAO travaille.

Dans la prise en compte systématique du genre, ce qui précède doit être intégrée dans toutes les activités des organisations et non pas nécessairement comme des activités distinctes. D'où la nécessité d'avoir des activités de renforcement des capacités visant le personnel du programme pour renforcer les capacités. Le renforcement des capacités initial doit nécessairement avoir l'appui d'un expert en genre auquel doit recourir le personnel chargé du genre et des femmes.

5.4 Implication des hommes dans la promotion de l'égalité des sexes et les droits des femmes

La marginalisation des questions sur le genre comme des problèmes de femmes est coûteuse à la cause de l'égalité des sexes et à la promotion des droits des femmes. Le militant pour l'égalité des sexes, Mbuyiselo Botha, du Forum des hommes de l'Afrique du Sud disait:

« Nous devons aussi être conscients que nous ne prenons pas le relais de la lutte pour l'égalité des sexes en tant qu'hommes. Nous devons toujours être conscients. La tentation est là, à cause de la tendance des hommes à prendre le relais. Nous devons être constamment vigilants et nous rappeler qu'il s'agit d'une lutte qui doit être dirigée par des femmes ».

(A. Greig and D. Peacock, 2005 in Men as Partners Program: Promising Practices Guide (South Africa: EngenderHealth).

Le rôle des hommes dans la prise de décision continue d'être aussi important que le rôle qu'on attendait des femmes. Il y a la nécessité d'associer activement les hommes à tous les niveaux dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et de la parité hommes-femmes. La prise en compte systématique du genre ne doit pas être "prise en otage par quelques défenseurs des femmes", ni la promotion de l'égalité des sexes ne devrait être banalisée par les femmes. Les hommes et les femmes doivent nécessairement travailler ensemble pour s'assurer que les objectifs de la CEDEAO pour la promotion de l'égalité des sexes sont atteints. Il devrait y avoir un effort délibéré des commissaires, directeurs et gestionnaires hommes, en particulier, pour s'approprier le processus de prise en compte systématique du genre au sein de la CEDEAO.

Les hommes peuvent assurer un important leadership à travers leurs rôles de grands décideurs, de personnalités publiques et de leaders d'opinion en s'élevant contre la perception négative de l'égalité des sexes et aussi contre la discrimination et la violence faites aux femmes. Ils peuvent apporter leur soutien en faisant en sorte que la priorité soit accordée à la question sur l'égalité des sexes et à la promotion des droits des femmes. Les hommes peuvent aussi être de bons modèles pour d'autres hommes qui voudraient banaliser l'égalité des sexes comme une simple « affaire de femmes » et assurer

un leadership en luttant contre les tendances patriarcales négatives en matière d'égalité des sexes et de promotion des droits des femmes.

On doit examiner davantage le programme proposé et les détails de l'initiative, mais l'objectif est d'assurer une participation active des hommes dans la lutte pour l'égalité des sexes et pour la promotion des droits des femmes ; la CEDEAO assurant le leadership et la coordination.

5.5 Recherche et enquêtes sur le genre et les droits des femmes

La prise en compte systématique du genre est un phénomène qui évolue assez vite et nécessite des recherches régulières sur la problématique hommes-femmes afin de faire connaître les problèmes et dynamiques inhérents au genre. C'est aussi essentiel pour l'identification des violations des droits des femmes qui continuent à prendre différentes formes et dimensions. La sensibilité au genre et l'analyse des relations sociales entre les sexes dans toutes les recherches organisationnelles, l'élaboration de politiques et programmes sur le genre sont donc proposées comme une approche stratégique majeure.

5.6 Collecte d'informations adéquates et pertinentes ventilées par sexe

Le centre de genre de la CEDEAO doit veiller à cela à tous les niveaux. La collecte et la gestion des données ventilées par sexe continuent d'être la condition essentielle dans toute analyse selon le genre qui est une condition préalable à la prise en compte systématique du genre. Pour les besoins de la cause, la CEDEAO doit s'assurer que tous les renseignements de base recueillis dans les Etats membres sont rassemblés au niveau régional et ventilés et analysés en termes de sexe et de genre. Ceci est important pour faire connaître les disparités existantes sur le genre, pour suivre et décrire les réalisations majeures en termes d'égalité des sexes et de promotion des droits des femmes.

6.7 Analyse selon le genre

Un cadre d'analyse selon le genre est un outil pour soulever les questions, analyser les informations et élaborer les stratégies point par point pour accroître le rôle et la participation des femmes et des hommes à tous les niveaux. Une analyse approfondie sur le genre est un point de départ essentiel pour tout programme de prise en compte systématique du genre. Des questions telles que : quelle est la différence de l'impact d'une politique / programme sur les femmes et les hommes; quels sont les avantages et les inconvénients, les rôles et les responsabilités; qui fait quoi, qui a quoi, qui a besoin de quoi; quelles sont les stratégies et les approches pour réduire l'écart entre ce dont les hommes et les femmes ont besoin et veulent; etc. doivent être posées et analysées pour présenter un tableau complet de la situation existante. Ceci permettra d'identifier les manques (ce qui n'est pas là), les disparités (ce qui n'est pas suffisant) et les inadéquations (ce qui n'est pas normal).

Une analyse selon le genre devrait reconnaître que:

- ▣ La vie des femmes est différente de celle des hommes et par conséquent leurs expériences, leurs besoins, leurs problèmes et leurs priorités sont différents,
- ▣ La vie des femmes n'est pas du tout la même; les intérêts que les femmes ont en commun peuvent être déterminés tant par leur situation sociale ou leur identité ethnique que par le fait qu'elles sont des femmes,
- ▣ Les expériences de la vie des femmes, leurs besoins, leurs problèmes et leurs priorités sont différents pour les différents groupes ethniques;
- ▣ Les expériences de la vie, les besoins, les problèmes et les priorités varient selon les groupes de femmes (selon l'âge, l'origine ethnique, le handicap, les niveaux de revenu, la situation de l'emploi, la situation matrimoniale, l'orientation sexuelle et si elles ont des personnes à charge),
- ▣ Différentes stratégies peuvent être nécessaires pour atteindre des résultats équitables pour les femmes et les hommes et les différents groupes de femmes
- ▣ Les analyses ont pour objectif de parvenir à l'équité, plutôt qu'à l'égalité.

L'analyse selon le genre contribuera à assurer une

base pour une analyse solide des différences entre la vie des femmes et celle des hommes, et ceci va faire dissiper la possibilité d'une analyse qui se base sur des hypothèses erronées et des stéréotypes.

L'importance de l'analyse selon le genre

Plusieurs cadres différents d'analyse selon le genre existent aujourd'hui. Ce sont des outils pour effectuer point par point une analyse selon le genre qui contribue à soulever des questions, analyser des informations et élaborer des stratégies pour accroître la participation et les avantages des femmes et des hommes dans des programmes de foresterie.

En général, les cadres d'analyse selon le genre sont préoccupés par un certain nombre de questions cruciales telles que :

1. Le contexte ou les structures du développement dans une région, en répondant aux questions: Qu'est-ce qui va mieux? Qu'est-ce qui empire?
2. Les activités et les rôles des femmes et des hommes dans les secteurs de la foresterie, en répondant aux questions: Qui fait quoi?
3. L'accès des femmes et des hommes aux ressources et leur contrôle, en répondant aux questions: Qui a quoi? Qui a besoin de quoi?
4. Les programmes d'actions nécessaires, en répondant aux questions : qu'est-ce qui devrait être fait pour combler le fossé entre ce dont les femmes et les hommes ont besoin? Qu'est-ce que le développement apporte?

Les résultats et recommandations d'une analyse selon le genre peuvent être utilisés de plusieurs façons:

- ▣ Elaboration et gestion des plans pour s'assurer que les contributions des femmes et des hommes sont suffisamment reconnues dans la détermination de l'accès aux ressources et leur contrôle
- ▣ Elaboration ou révision des politiques pour assurer une durabilité grâce à une participation équitable de toutes les parties prenantes
- ▣ Détermination du profil des parties prenantes afin de faire comprendre qui elles sont, au-delà du sexe, par rapport à d'autres caractéristiques socialement déterminées.

- ▣ La restructuration des activités et des organisations pour assurer une participation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux et dans diverses fonctions.
- ▣ L'élaboration de critères pour la sélection de formation ou le recrutement pour s'assurer que les femmes et les hommes ont l'égalité de chances de progresser dans leur carrière et qu'il y a des hommes et des femmes qui travaillent dans une diversité de compétences dans le secteur pour travailler avec les femmes et les hommes des autres groupes d'acteurs.

L'analyse selon le genre examine les différences dans la vie des femmes et des hommes, y compris celles qui conduisent à l'inégalité sociale et économique pour les femmes, et applique cela à l'élaboration de politiques et à la prestation des services. L'objectif de cette compréhension des causes sous-jacentes de ces inégalités est de susciter des changements positifs pour les femmes.

6.8 Amélioration de l'information et des connaissances sur le genre

La clé du développement d'un cadre global sur le genre passe par la gestion efficace de l'information et des connaissances. Une attention particulière doit être accordée à la collecte, à la présentation et à la diffusion de l'information – la bonne information, au bon moment, au bon niveau, à la bonne personne, afin qu'on puisse prendre les bonnes décisions. Toutes les trois étapes du processus de gestion des informations – la collecte, la présentation et la diffusion sont donc essentielles. Les questions qui doivent être prises en compte pour la collecte sont – qui a l'information, quelle est la qualité et la quantité des informations disponibles, dans quel format est l'information; pour la présentation, ce sont – comment l'information sera utilisée, dans quel format devrait-elle être, quelles décisions et actions sont attendues des informations fournies, qui est l'utilisateur de l'information; pour la diffusion, il s'agit de – quel est le meilleur support à utiliser pour atteindre le groupe cible, comment la diffusion peut faciliter le renforcement des capacités à long terme, etc.

La CEDEAO doit développer un véritable partenariat avec les parties prenantes dans la collecte, l'analyse

et la diffusion des informations pertinentes sur l'égalité des sexes et sur la parité hommes-femmes dans tous ses Etats membres en utilisant des canaux de communication efficaces.

6.9 Favoriser la participation et la prise de décision

L'utilisation de stratégies participatives pour impliquer les femmes et les hommes dans la mise en œuvre d'un programme est importante. La participation des femmes dans les processus permet à la CEDEAO d'atteindre son objectif général. Cela profitera notamment à toutes les sections de la société notamment dans la gestion durable de projet.

6.10 Structures organisationnelles et représentation équitable des sexes – Centre de Développement du Genre, Unité de promotion du Genre, ECOFEPA

C'est une approche de ressources humaines avec pour but la promotion de l'égalité des chances et de priorité visant à garder l'équilibre de genre au sein de toutes organisations. Cela est essentiel pour une implication des femmes et des hommes dans les prises de décisions et la mise en œuvre des programmes.

Les activités quotidiennes de la CEDEAO doivent impliquer et profiter aussi bien les hommes que les femmes. Cela doit se faire à travers des politiques conscientes et formulées, des règlements et/ou de pratiques de gestion.

6.11 Collaboration et partenariat

Toute la CEDEAO doit être responsable de la coordination de l'égalité entre les sexes et la politique des droits des femmes, stratégie et plans d'action dans les Etats membres. L'exécution du plan d'action nécessiterait de la collaboration et des partenariats. Les principaux partenaires prendrons en compte la promotion et la garantie qu'il y a une réelle collaboration et de coopération entre les activités ainsi que l'intégration de la question du genre en accord avec les institutions collaboratrices et partenaires comme :

6.12 Suivi et Evaluation

L'utilisation des indicateurs adaptés à la promotion de l'égalité entre les sexes et les processus de suivi comme norme minimale pour l'activité de conception, la mise en œuvre et le suivi seront nécessaires à la CEDEAO pour la prise en compte de la question du genre. Le suivi des lacunes et des réalisations en tenant compte des objectifs et indicateurs sensibles à la question du genre, est un outil efficace pour s'assurer que les objectifs et les activités ont été réalisés. Le suivi est considéré comme partie intégrante de la mise en œuvre de la stratégie. Les résultats seront utilisés pour réviser, changer l'orientation ou même modifier la stratégie. L'évaluation du processus permettrait au projet de déterminer si les objectifs de la stratégie de promotion de la question du genre et l'impact souhaité seraient atteints. Il est important de:

- ▣ Collecter des informations ventilées par sexe sur qui participe et en bénéficie;
- ▣ Recueillir les informations sur ce qui empêche ou pourrait empêcher les femmes et les hommes de participer et d'en tirer parti;
- ▣ Identifier les effets involontaires ou nuisibles et les changements de relations entre les sexes;
- ▣ Produire des données ventilées par sexe à tous les niveaux du travail pour améliorer la planification et l'analyse de genre
- ▣ Développer des indicateurs d'impact sur le genre/ les critères de suivi et d'évaluation de performance liés à tous les cadres de suivi et d'évaluation

6.13 Financement de l'égalité des sexes et Budgétisation intégrant l'égalité des sexes

La Budgétisation prenant en compte le genre est un outil qui peut être utilisé pour révéler les inégalités entre les sexes et les préjugés dans la distribution des ressources publiques. Beaucoup de facteurs sont responsables de la lenteur du progrès réalisé vers l'égalité de sexe. Cela inclut l'incapacité de financer les programmes par le biais de la Budgétisation prenant en compte le genre afin d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux fixés.

Le but des initiatives de Budgétisation prenant en compte le genre est de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes en influençant le processus de budgétisation. Dans l'ensemble, les initiatives de Budgétisation prenant en compte visent à sensibiliser le public sur les effets que les budgets ont sur les femmes et les hommes. Elles visent aussi à tenir les gouvernements responsables de leurs engagements pour la promotion de l'égalité entre les sexes et réaliser la Budgétisation prenant en compte le genre.

La CEDEAO doit avoir accès aux budgets afin de savoir la proportion des ressources financières affectées aux activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, spécialement en ce qui concerne son volet programme mais aussi en termes de communication et du développement de la ressource humaine.

Ceci est en harmonie avec la présente stratégie nationale d'élaboration du budget en prenant en compte le genre comme l'une des stratégies pour l'intégration de la question du genre. Il serait nécessaire pour la CEDEAO de rechercher de nouvelles ressources pour des programmes nouveaux ou existants qui prennent en compte les activités sur l'égalité des sexes étant donné que les questions du genre sont complexes, dynamiques et surtout si la conception des programmes en cours ne prennent pas en compte le budget adéquat pour l'intégration des activités portant sur le genre

6.14 Mécanismes de Suivi-Evaluation – résultats et impacts

- ▣ Harmonisation des politiques et stratégies sous-régionales sur le genre
- ▣ Représentation équitable et participation des deux sexes dans toutes activités
- ▣ L'intégration efficace de l'égalité entre les sexes et l'intégration des questions de genre dans le secteur de la programmation
- ▣ La législation du travail et de l'emploi dans les Etats membres revue pour intégrer la sensibilité à la question du genre (gouvernementale, non-gouvernementale et organismes privés)

Indicateurs

- ▣ Les centres zonaux de promotion de l'égalité des sexes facilitent la mise en œuvre de politiques et de stratégies harmonisées sur le genre selon les normes
- ▣ Les meilleurs pratiques en matière de représentation équitable des femmes dans tous les domaines et efforts dans la sous-région
- ▣ Structures mises en place pour suivre, documenter et partager les meilleures pratiques en matière d'intégration de la question du genre dans la sous-région
- ▣ Secteur permettant l'intégration de la diffusion et le partage de l'information sur les questions de l'égalité entre les sexes dans la sous-région

6.15 Mécanismes de rapport

Il serait nécessaire d'harmoniser les rapports sur les questions de genre et les réalisations au fil du temps au sein des pays membres. Cela doit être archivé pour assurer une documentation appropriée.

Résumé des objectifs liés à la promotion de la question du genre avec des approches et actions stratégiques

Objectifs stratégique lié au Genre de la CEDEAO	Approches et Actions stratégiques
<p>Objectif 1:</p> <p>Un système de responsabilité mis en place pour aider les pays membres à atteindre les objectifs d'égalité de genre de la sous-région à travers la promotion du droit international, l'égalité entre homme et femme au plan national et régional, et les instruments et protocoles législatifs des droits des femmes</p>	<p>Le plaidoyer général, la sensibilisation et la prise de conscience au niveau international, régional, des conventions nationales et les engagements pour l'égalité des sexes et les droits des femmes parmi les parlementaires et les membres du sous-comité</p> <p>Promouvoir la publication et diffuser des kits d'informations uniformisés sur l'égalité des sexes pour les parlementaires et les chefs des délégations de la CEDEAO (productions bilingues).</p>
<p>Objectif 2:</p> <p>Normes établies pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans la sous-région (liberté de choix)</p>	<p>La sensibilité à la question du genre et l'analyse dans la recherche, l'élaboration des politiques et des programmes</p> <p>Identification des problèmes critiques de genre et des droits des femmes afin de les inclure dans tous les plans et les actions</p> <p>Le suivi et l'évaluation des cadres et des indicateurs de sensibilité à la question du genre</p>
<p>Objectif 3:</p> <p>Renforcer les capacités des Etats membres afin de faciliter l'opérationnalisation des politiques entre les sexes et les instruments juridiques internationaux (humains, institutionnels, techniques et financières)</p>	<p>Reconsidérer les structures et institutions existantes, pour la prise en compte du genre y compris le centre de la CEDEAO pour le Développement du genre et les mécanismes nationaux (ministères des femmes, genre et développement) et des réseaux d'OSC pour assurer une norme de capacité et de respect de l'égalité des sexes au sein de la CEDEAO et dans les pays membres</p> <p>Renforcement de capacité des parlementaires de la CEDEAO sur le genre</p> <p>Les manuels de formation et le matériel utilisés dans la sous-région revus et uniformisés</p>
<p>Objectif 4:</p> <p>Assurer l'intégration efficace de l'égalité des sexes et l'intégration des questions de genre dans la programmation au niveau des différents secteurs (attention particulière doit être faite aux forces de sécurité en uniforme et aux agences)</p>	<p>Faire du Lobbying et des séances d'échange avec les ministres en charge de la question du genre dans la sous-région CEDEAO sur la prise en compte systématique du genre dans leurs secteurs et les programmes sectoriels</p> <p>Soutenir la revue et la mise en place d'outils d'analyse de genre pour la programmation des activités dans la sous-région</p> <p>Établir de solides réseaux avec les OSC, les consultants et les agences du secteur pour appuyer l'analyse de genre et l'intégration dans le secteur de la programmation</p> <p>Revoir les mesures de l'égalité des sexes dans les organismes de sécurité et en uniforme et établir des stratégies et des actions pour leur accompagnement</p>

<p>Objectif 5</p> <p>Fournir dans tous les documents pertinents des informations qualitatives et quantitatives sur l'impact de ces programmes concernant l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et des hommes</p>	<p>Examiner les documents existants et disponibles afin d'inclure l'égalité des sexes et les questions relatives aux droits des femmes dans la documentation parlementaire</p> <p>Veiller à l'intégration des questions de genre et ses composantes dans toutes les procédures et tous les protocoles</p>
<p>Objectif 6</p> <p>Soutenir les mécanismes nationaux sur le genre et les droits des femmes, les partenaires, les organisations de la société civile et les autres partenaires intervenant dans la promotion de l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes</p>	<p>Collaborer et établir le partenariat avec les ministères et organismes nationaux en charge de la question du genre, les femmes, la famille et les questions liées à l'enfance dans tous les États membres</p>
<p>Objectif 7</p> <p>Adopter des méthodes d'analyse de genre, la planification selon la sensibilité à la question du genre et de la budgétisation en prenant en compte le genre</p>	<p>Faire du plaidoyer et du lobbying pour l'intégration de la formation de base en planification sur le genre et des outils d'analyse à tous les niveaux de travail ministériel dans les pays membres</p> <p>Soutenir et faire du lobbying pour l'adoption, la sensibilisation et la formation en Budgétisation prenant en compte le genre, la responsabilité financière en utilisant des outils de budgétisation sensible au genre</p>
<p>Objectif 8</p> <p>Renforcer la capacité du personnel afin qu'il comprenne et mette en pratique l'intégration du genre, l'analyse et la planification selon le genre, et la budgétisation en fonction du genre dans la promotion des droits de l'homme</p>	<p>Renforcement des capacités et formation des parlementaires de la CEDEAO et membres des parlements, des ministres des États membres en matière d'intégration systématique du genre - l'analyse de genre, la planification, les droits des femmes, l'exécution de programmes de promotion du genre, le suivi et l'évaluation</p>
<p>Objectif 9</p> <p>Appuyer l'intégration du genre dans la mise en œuvre et l'évaluation de tous les politiques, programmes et projets en vue d'assurer la conformité avec les objectifs et les stratégies de la politique genre</p>	<p>Appuyer l'examen des politiques sectorielles, des stratégies et des plans dans les différents ministères des pays membres à adopter des approches sensibles au genre</p> <p>Appuyer les pays membres pour l'adoption de cadres participatifs de suivi et évaluation du genre conformément à la stratégie et politique genre</p>
<p>Objectif 10</p> <p>Veiller à l'utilisation d'outils de suivi et d'évaluation adaptés à la question du genre pour suivre les succès réalisés en matière de genre</p>	<p>Plaider pour l'élaboration et l'adoption de cadres de suivi et évaluation des mécanismes de promotion du genre, qui seront harmonisés entre les nations</p>

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

6.1 LE PARLEMENT DE LA CEDEAO

La CEDEAO doit démontrer son engagement clair en faveur de la mise en œuvre de sa politique et cette stratégie. En urgence, elle doit envisager de créer un certain équilibre entre les sexes en augmentant le nombre de femmes dans les instances clés de prise de décision à la Commission et dans d'autres institutions.

Il est important que la norme de l'Union Africaine sur la parité entre les sexes soit aussi adoptée par la CEDEAO qui l'appuiera à tous les niveaux.

Il est important que les dirigeants de la CEDEAO investissent dans le renforcement du Centre de développement du genre basé à Dakar, et aussi dans les mécanismes nationaux de promotion du genre et de la femme afin de lui permettre de jouer un rôle plus influent et constructif en termes d'influence sur la politique dans la région et dans les États membres.

6.2 CENTRE DE LA CEDEAO POUR LE DÉVELOPPEMENT DU GENRE

Le centre devra être l'agence de coordination de l'intégration du genre au sein de la CEDEAO et entre les pays membres. Le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre et la Section Genre à la Commission doivent développer des moyens plus inclusifs de travail avec les groupements de femmes afin de parvenir à la mise en œuvre de ses protocoles et autres politiques.

Le centre doit être une "base de ralliement" pour la promotion de l'égalité des sexes dans la région.

La création du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre à Dakar et la Section Genre de la Commission de la CEDEAO doivent développer des moyens plus inclusifs pour travailler avec les mécanismes nationaux de promotion du genre et des femmes et les groupements de femmes afin de réaliser la mise en œuvre de ses protocoles internationaux et régionaux et aussi ses politiques nationales.

Le Centre doit être un "une base de ralliement" pour les femmes de la région. Par exemple, étant donné l'impact unique de la migration sur les femmes, le Centre pour le Développement du Genre doit conduire le processus de positionnement des femmes au centre de la mise en œuvre des différents instruments de protocoles et législatifs

sur l'égalité entre les sexes, les droits humains et veiller à la mise en œuvre de ces stratégies au sein de la CEDEAO et entre les États membres

6.3 ETATS MEMBRES / GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Les gouvernements des pays de la CEDEAO doivent combler l'écart entre la signature, l'adoption des instruments et la mise en œuvre mise en œuvre. Il doit y avoir plus d'engagement des États à intégrer pleinement la CEDAW, le protocole à la Charte africaine des droits de la femme, et la politique de genre de la CEDEAO.

A un niveau interface parallèle, la collaboration du département technique en charge de l'éducation, l'agriculture, la santé, la finance, le commerce et l'emploi est indispensable pour l'efficacité de la politique, de la planification, de la programmation de l'affectation des ressources.

Considérant la représentation extrêmement faible des femmes dans les structures nationales de prise de décision, les gouvernements de la région doivent à nouveau s'engager à garantir au moins 30 pour cent des femmes à tous les niveaux de gouvernement.

Les femmes d'Afrique de l'ouest occupant des postes au sein des gouvernements doivent considérer les femmes travaillant dans la société civile comme des alliées et créer plus de relations stratégiques inter-indépendantes qui pourront améliorer l'aptitude des femmes à influencer les politiques. Les initiatives des États membres pour la promotion de l'égalité entre les sexes doivent être soutenues et accélérées.

6.4 SOCIÉTÉ CIVILE, DECIDEURS ET PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

Une un grand nombre de principaux acteurs et organismes sera impliqué dans la mise en œuvre de cette stratégie d'autonomisation de la femme.

Les principaux sont les différents départements et sections de promotion du genre et des affaires féminines, le Conseil national des femmes et le Bureau des femmes de diverses sociétés civiles, les décideurs et les partenaires au développement

L'appui financier et en ressources de la part des bailleurs bilatéraux et multilatéraux ajouté à l'appui direct des ONG aux femmes bénéficiaires constituent un important filet de sécurité partenarial pour garantir l'atteinte des objectifs de la Stratégie d'Autonomisation des Femmes

La participation directe des organisations de femmes et groupes d'intérêt professionnel est fondamentale pour le succès et la durabilité dans la prise de décision, l'accès, l'utilisation et le contrôle du développement des ressources (aide sociale) que les autres partenaires tels que, les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les donateurs et les ONG sont susceptibles de fournir. Ils ont donc besoin de moyens adéquats pour assurer la gestion et l'efficacité opérationnelle et de progrès dans les efforts d'autonomisation des femmes.

Les partenaires des OSC, les organisations communautaires et les décideurs ont un rôle de veille sur les questions concernant les besoins des hommes, des femmes, des filles et des garçons. Ils ont donc la capacité de créer un environnement propice à la mise en œuvre d'une telle stratégie à tous les niveaux particulièrement chez les personnes vulnérables et les groupes à risque tels les hommes et en particulier les femmes des communautés de base.

Les organisations de femmes doivent être encouragées à renforcer leur engagement en faveur du mentorat en créant des possibilités pour les jeunes filles à participer et à bénéficier des programmes de formation, des ateliers et des initiatives de leadership afin de promouvoir la continuité dans la représentation des femmes dans les instances de prise de décision.

La société civile doit créer des ouvertures vers les femmes au sein du gouvernement et efforcer à fournir une assistance technique sur les questions qui touchent aux femmes dans la région. Un point de départ devrait être que les femmes des deux secteurs travaillent sur la cause commune d'augmentation de la représentation en nombre des

femmes à tous les niveaux de prise de décision;

Les groupements de femmes de la société civile doivent accroître leur visibilité au sein du secteur et dans la région en jouant un rôle plus critique dans les processus de formulation des politiques;

Les groupements de femmes doivent renforcer les mécanismes pour une collaboration de qualité en redoublant d'efforts et en réduisant la concurrence et la rivalité malsaine. Une base de données des initiatives des femmes présentant les domaines de spécialisation doit être développée pour améliorer la coopération.

6.5 CALENDRIER

Une période de dix ans, 2010-2020, est prévue pour la mise en œuvre des activités envisagées dans cette Stratégie sur le Développement du Genre. Cela permettrait un examen à mi-parcours à la fin de 2015 afin d'évaluer son efficacité, les réalisations, les contraintes et l'impact, avec la possibilité d'identifier les meilleures pratiques en matière de consolidation, des signaux d'alerte précoce et / ou des mesures de gestion des crises pour remédier aux problèmes rencontrés, qui auraient pu être rencontrés. Les Fonds pour faire face à ces revues d'évaluation devraient être mis de côté et prêts à être utilisés.

La CEDEAO, ses politiques, ses procédures et sa culture régiront inévitablement les types de programmes qu'elle est capable de produire dans le cadre de cette stratégie. Il est logiquement impossible pour une organisation de produire invariablement des résultats qui sont en désaccord avec ses propres pratiques internes et sa culture. Une stratégie pour la

7.0 CONCLUSIONS

La systématisation de la prise en compte du genre peut donc exiger un examen interne considérable et de solides alliances entre ces divisions organisationnelles responsables de la politique, du programme et de la gestion des ressources humaines. La CEDEAO, en ce sens, aurait à revoir ses propres mécanismes opérationnels pour une efficacité de cette stratégie.

Parmi les stratégies mises en œuvre par le Parlement de la CEDEAO, il y a l'élaboration et l'appui aux opportunités qui offriront aux pays membres des formations, des services consultatifs, la diffusion de la législation et le financement de projets qui font la promotion des droits de la femme et éliminent la violence et la discrimination sexuelles. Alors qu'il est fortement reconnu, malgré tout, que l'inégalité des sexes et la négation des droits de la femme sont des limites à la croissance économique dans les pays membres et que les droits de la femme sont effectivement les droits de l'homme, les approches concernant la réduction de la pauvreté abordent rarement les causes profondes ou les structures des systèmes patriarcaux qui permettent aux hommes de continuer de porter atteinte aux droits humains de la femme et de la fille de façon quotidienne.

Le Parlement de la CEDEAO a donc une obligation de s'assurer que ce document stratégique est pris en compte pour assurer la promotion de l'égalité des sexes dans les pays membres. La CEDEAO a effectivement besoin de relever les défis liés au genre pour le développement de nos pays. Ils doivent

créer des cadres d'échanges et de partage de politiques et diffuser des conventions et protocoles qui sont des instruments utiles pour convaincre.

La traduction de la volonté politique en actions à même de faire la promotion des femmes en les rendant responsables nécessitera un intense plaidoyer de la part du parlement de la CEDEAO afin d'institutionnaliser la systématisation de la prise en compte du genre dans les processus politiques. Cela est aussi important en ce qui concerne la prévention des conflits et la recherche de la paix dans nos pays où sévit la guerre, il est important de développer une synergie dans les politiques et de s'organiser pour arrêter la guerre, d'associer la population à la sensibilisation pour la paix.

ANNEXES

ANNEXE 1: Indicateurs de Suivi-Evaluation

LA STRATEGIE DE LA CEDEAO SUR LES OBJECTIFS LIES AU GENRE	INDICATEURS PREVUS	INDICATEURS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS
<p>1. Un système responsable mis en place afin de faciliter aux pays membres la réalisation des objectifs de l'égalité des sexes de la sous-région par la promotion au niveau international, régional et national de l'égalité des sexes, des protocoles et instruments législatifs sur les droits des femmes</p>	<p>Les objectifs de l'égalité entre les sexes exposés dans ses grandes lignes, débattus et acceptés par les pays membres</p> <p>Tous les instruments législatifs sur l'égalité des genres transmis et adoptés</p>	<p>Le nombre de réunions tenues par le Parlement de la CEDEAO pour faire du lobbying sur les instruments législatifs concernant le genre et l'égalité pour les femmes</p> <p>Le nombre de réunions tenues par le Comité du Parlement de la CEDEAO sur les systèmes de responsabilité</p>	<p>Une meilleure connaissance et plus d'engagement pour le genre, les instruments législatifs pour l'égalité des femmes et les protocoles</p>
<p>2. Normes établies pour la promotion de l'égalité des sexes dans la sous-région (liberté de choix)</p>	<p>Normes de protocoles mises au point</p>	<p>Les normes de protocoles mises au point et partagées entre les Etats membres</p>	<p>Une approche régionale harmonisée, normalisée et adoptée pour la promotion de l'égalité des sexes dans le</p>
<p>3. Renforcer la capacité des Etats membres afin de faciliter la l'opérationnalisation des politiques d'égalité des sexes et des instruments juridiques internationaux (humain, institutionnel, technique et financier)</p>	<p>Manuels de formation sur les politiques d'égalité des sexes et des instruments juridiques mis au point pour les Etats membres</p> <p>Formations organisées sur les politiques et les instruments juridiques</p>	<p>Manuels mis au point et distribués aux pays membres</p> <p>Les manuels sont bilingues et ils offrent des informations pertinentes pour les pays membres anglophones et francophones</p> <p>Nombre de personnes qui participent aux ateliers sur les politiques liés au genre et</p>	<p>Capacité prouvée de la part des pays membres à prendre des engagements pour l'égalité des sexes</p>

<p>4. Assurer la systématisation effective de l'égalité des sexes et l'intégration des problèmes liés au genre dans les départements de programmation</p>	<p>Les politiques de genre, les stratégies et les actions des départements spécifiques sont mises au point par les pays membres y compris celles des forces de sécurité.</p> <p>Les départements ministériels de la CEDEAO nouent des relations de dialogue et s'engagent sur l'égalité des sexes et la systématisation dans les secteurs de programmation</p>	<p>Le nombre de départements ministériels, y compris les agences de sécurité qui ont mis au point des politiques et des stratégies sur le genre</p> <p>Le nombre de réunions des ministres sur le genre</p> <p>Le nombre de formations sur la systématisation et la programmation sur le genre</p>	<p>Les approches sensibles liées au genre au niveau de la programmation et de la planification dans la Zone CEDEAO.</p> <p>Les organismes des départements ministériels accordent la priorité à la systématisation, à l'analyse et à la budgétisation dans leur programmation et leur planification</p>
<p>5. Impliquer les mécanismes nationaux des pays membres et les organismes, y compris les États des forces de sécurité dans la diffusion et le partage des informations sur la promotion de l'égalité entre les sexes</p>	<p>Les ministres en charge des mécanismes nationaux rendent compte à la CEDEAO sur l'état de l'égalité des sexes et des disparités dans les pays membres</p>	<p>Le nombre de réunions avec les ministères nationaux en charge du Genre, de la femme, de la famille et de l'enfant sur l'état de l'égalité des sexes au plan national</p> <p>Le nombre et la régularité des rapports sur les réalisations et les disparités concernant l'égalité des sexes dans les pays membres</p>	<p>Diffusion d'informations mises à jour sur l'état de l'inégalité des sexes dans les pays membres</p> <p>Approche coordonnée et accrue pour la promotion de l'égalité des sexes dans les pays membres</p>
<p>6. Adapter la législation internationale, régionale et nationale aux traités et aux accords</p>	<p>Les instruments et législations internationaux et régionaux doivent être adoptés et adaptés</p>	<p>Le nombre de pays signataires des accords internationaux et nationaux</p> <p>Le nombre de rapports sur l'appropriation des conventions internationales et régionales</p>	<p>Accroître l'adoption et l'adaptation de la politique nationale et internationale sur l'égalité des sexes dans les pays membres</p>
<p>7. Les cadres de travail au plan national harmonisé avec ceux des autres Etats membres</p>	<p>Les pays membres conviennent de l'importance des cadres de travail sur l'égalité des sexes pour les pays membres</p>	<p>Le nombre de réunions pour l'harmonisation des politiques d'égalité sur le genre organisés par la CEDEAO</p>	<p>Occasions renforcées pour discuter et harmoniser les cadres de travail sur l'égalité des sexes</p>

8. les politiques et stratégies sectorielles sur l'égalité des sexes harmonisées	Les documents de politiques et stratégie sur le genre harmonisés pour les Etats membres	La liste des pays membres avec les politiques nationales et sectorielles sur le genre	Les politiques et stratégies sur le genre répandues dans des pays membres
9. Les stratégies de budgétisation axée sur le genre adoptées comme cadre de planification financière pour la CEDEAO	<p>La CEDEAO adopte la budgétisation axée sur le genre comme cadre de planification financière pour les pays membres</p> <p>Cadres de budgétisation révisés par les pays membres</p>	<p>Le nombre de manuels et d'outils de budgétisation axée sur le genre adopté et adapté pour la CEDEAO</p> <p>Le nombre de formations sur la budgétisation axée sur le genre organisées pour les parlementaires de la CEDEAO et les ministres des Etats membres</p>	<p>Distribution équitable des ressources financières pour les hommes, les femmes et les enfants dans les pays membres</p> <p>Les pays membres engagés pour discuter des disparités sur l'allocation de fonds destinés à la lutte contre l'inégalité des genres</p>
10. Systèmes de suivi-évaluation mis en place pour le suivi des inégalités	Les pays membres de la CEDEAO adoptent l'introduction des cadres nationaux de suivi-évaluation des questions liées au genre	<p>Le nombre de systèmes de suivi-évaluation examinés dans les pays membres</p> <p>Le nombre de pays membres qui intègrent le genre dans les systèmes nationaux de suivi-évaluation</p> <p>Le nombre de ministères qui incorporent les indicateurs de genre dans le cadre de suivi-évaluation</p>	<p>Meilleurs systèmes de suivi-évaluation pour mesurer les objectives liés à l'égalité des sexes</p> <p>Expertise accrue dans le suivi-évaluation du genre dans les pays membres</p>

ANNEXE 2: DÉFINITIONS SUR LE GENRE

Le genre se rapporte à la différence entre la femme et l'homme. Il est essentiel de commencer à partir de la distinction entre le sexe et le genre afin de comprendre ce que nous voulons dire quand nous parlons de genre. Le genre n'est ni biologique, ni physique. A la naissance, les filles et les garçons ne savent pas quelle apparence ils doivent avoir, comment s'habiller, parler, se comporter, penser ou réagir. Leurs identités « de genre » qu'elles soient masculine ou féminine sont apprises et construites par les processus de socialisation dans la famille, à l'école, entre semblables, au travail. Ces processus définissent et réaffirment les rôles liés au genre que la société attend d'eux⁵.

Le sexe est la différence physique et biologique entre l'homme et la femme. L'homme produit le sperme et féconde alors que les femmes conçoivent, donnent naissance et allaitent. Sur cette différence biologique nous construisons une structure d'attitudes, de comportements, d'attentes et de conceptions sociales : ce sont nos identités et rôles liés au genre.

Discrimination liée au Genre: le tort causé à un individu sur la base d'un stéréotype lié au genre (peut être également considérée comme du sexisme ou de la discrimination sexuelle).

Division du travail selon le genre: les rôles dans le travail, les responsabilités et les activités assignés à la femme et à l'homme en fonction du genre.

Égalité des sexes: Les mêmes statuts, droits et responsabilités pour la femme et l'homme ou le développement dans lequel il y a des égalités des chances pour la femme et pour l'homme de participer et de tirer profit.

Équité du Genre: La qualité d'être équitable et juste. Une étape dans le processus de réalisation de l'égalité des genres finalement déterminée.

Sensible à la dimension de genre: Être conscient de la différence entre les besoins, les rôles, les responsabilités et les contraintes des femmes et des hommes.

Conscient du genre: la reconnaissance que le genre est un déterminant essentiel des choix de vie offerts aux personnes dans la société, mais non traduite en pratique.

Adapté au genre: reconnaissance que le genre est un déterminant essentiel des choix de vie offerts aux personnes dans la société, avec des interventions destinées à transformer les différences

Discrimination: Le fait de faire une distinction en faveur des hommes et contre les femmes en matière d'emploi, de pouvoir, d'autorité et de contrôle. La discrimination entre les sexes offre un soutien de la structure (la société) à la préférence du sexe masculin.

Sexisme: L'exploitation économique et la domination sociale des membres d'un sexe par l'autre, en particulier des femmes par les hommes.

Pouvoir: Avoir la possibilité d'influencer ou de contrôler les autres. La préférence entre les sexes dans les cultures donne souvent le pouvoir aux hommes sur les femmes. Le pouvoir lié au sexe dans la culture donne souvent aux hommes l'autorité et le contrôle sur les femmes dans le travail, la famille et des événements sociaux. Le pouvoir lié au sexe donne souvent le contrôle de la prise de décision aux hommes sur les femmes.

Subalterne: inférieure à, placé au-dessous d'un autre en termes de pouvoir, d'autorité et d'importance ou être sous le pouvoir ou l'autorité d'un autre. Pour la compréhension du genre, cela se réfère à la situation des femmes dans les cultures à travers le monde.

Analyse du genre: Il s'agit de façons systématiques de regarder les différents impacts du développement sur les hommes et les femmes. Dans la mesure où les programmes de développement ont activement cherché à atteindre les femmes, nous avons appris que le sexe a beaucoup à voir avec ce travail que nous faisons, combien de temps nous devons le faire, et combien d'argent il faut. L'analyse du genre exige la séparation des données par sexe, et de comprendre le volume de travail à faire à tous les stades du processus de développement; il faut toujours se demander comment une activité, une décision ou un projet particulier affectera différemment les hommes que les femmes.

Efficacité du genre: Les objectifs de développement pour les femmes et les hommes qui sont atteints sans perdre de temps et de ressources

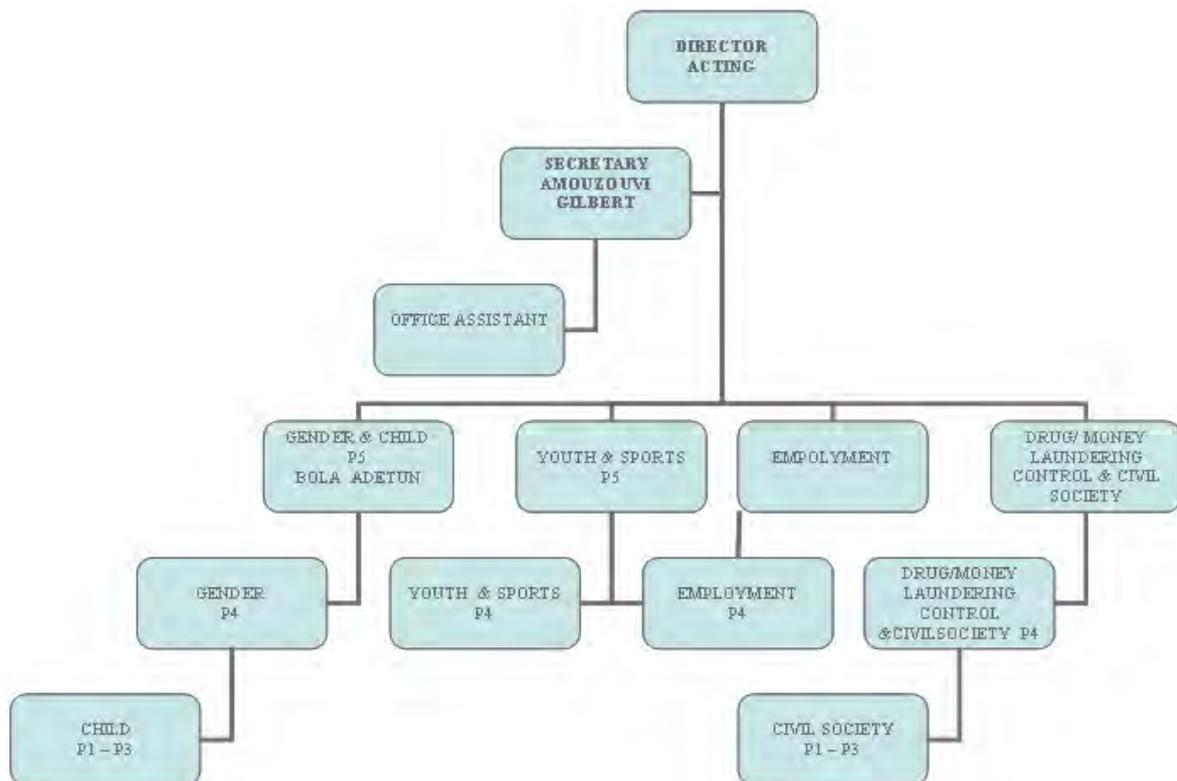
Genre durable: Développement qui prend en charge la sécurité et la régénération des ressources économiques naturelles, humaines et sociales.

Genre et Développement: un changement social positif et / ou économique qui est durable, équitable et efficace.

Intégration systématique du genre: est le processus d'évaluation des incidences sur les femmes et les hommes de toute action planifiée comprenant la législation, les politiques ou programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à rendre les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes une dimension intégrante de la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politique, économique, et les sphères de la société afin que les femmes et les hommes bénéficient de façon égale et que l'inégalité ne se perpétue.

(E.1997.LO para.4. Adopté par la commission économique et social des Nations Unies 17/17/97).

ANNEXE 3: ORGANES ADMINISTRATIFS DU PARLEMENT DE LA CEDEAO



⁵ adapté en partie selon Oxfam (1994)